



39^e PIERRA MENTA 2025

Du 12 au 15 mars 2025



Règlement de course, matériel et modalités d'inscription

1 - Description de la course

- 1.1 La compétition de ski alpinisme dure 4 jours consécutifs pour les senior et 2 jours pour les jeunes (U16, U18, U20).
- 1.2 Étapes avec des dénivellations de 2 000 à 3 000 m par jour (1800 m pour les U20 et 1200 m pour les U20 féminines et U16 et U18).
- 1.3 Parcours avec des passages de 40° à 45° à la montée ou à la descente.
- 1.4 Les organisateurs pourront imposer des mesures de sécurité comme l'utilisation de la corde, du cuissard, d'une longe type via ferrata et des crampons dans certains passages.
- 1.5 En cas d'abandon pour cause de bris de matériel, l'équipe pourra reprendre le départ de la course les jours suivants en changeant de matériel. Cela devra être annoncé au briefing de la veille au soir afin que l'organisation lui attribue un nouveau dossard. L'équipe sera en dernière ligne de l'aire de départ. Elle sera chronométrée mais ne fera plus partie du classement général.
- 1.6 En cas d'abandon pour problème de santé d'un équipier, le coureur valide pourra reprendre le départ de la course les jours suivants en formant une nouvelle équipe avec un autre compétiteur dans la même situation. Une permanence pour la création de la nouvelle équipe se tiendra salle de la Chaudanne à partir de 17h00. L'organisation lui attribuera un nouveau dossard. Cette nouvelle équipe sera en dernière ligne de l'aire de départ. Elle sera chronométrée mais ne fera pas partie du classement général.

2 - Règlement de course

- 2.1 Les équipes, composées de 2 skieurs, peuvent être : masculines, mixtes ou féminines.
- 2.2 Pour chaque étape, les organisateurs fixent l'heure de départ.
- 2.3 Les organisateurs se réservent le droit d'apporter au programme, à n'importe quel moment, toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires.
- 2.4 L'organisation est déchargée de tout recours des coureurs.
- 2.5 Les organisateurs pourront imposer d'éventuelles neutralisations de temps au cours de chaque étape.
- 2.6 Des barrages horaires sont prévus sur les étapes.
- 2.7 L'équipe ne peut quitter les points de contrôle que lorsque les 2 coéquipiers sont pointés par le contrôleur.
- 2.8 Pour chaque étape le temps est pris lorsque l'équipe au complet passe l'arrivée. Le temps pris en compte est celui du deuxième équipier.
- 2.9 Le port du casque et des dossards est obligatoire entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée - un dossard sur le sac et l'autre sur la partie supérieure de la cuisse droite. Dossards non pliés.
- 2.10 Pendant l'étape, en cas d'abandon pour cause physique, technique ou dépassement des barrages horaires les compétiteurs doivent entrer en contact avec les contrôleurs les plus proches ou avec le PC « course » dont le numéro de téléphone est noté sur votre dossard, leur rendre les dossards et voir avec eux et l'organisation du rapatriement. En cas de non-respect de ces consignes, les compétiteurs évoluent à leurs risques et périls.
- 2.11 Un podium officiel journalier sera présenté dans l'aire d'arrivée avec les trois premiers de l'étape de chaque catégorie.
- 2.12 La compétition donnera lieu à deux classements :
 - équipes « dames »
 - équipes « hommes » et « mixtes »Les équipes « Espoirs » sont classées avec les seniors avec mention de leur catégorie.
- 2.13 Toute réclamation sur un point du déroulement de la course doit être déposée par écrit auprès du Jury de Course dans l'heure qui suit l'affichage des résultats officiels à la salle de la Chaudanne à 16h00

- 2.14 Pour toute réclamation, la décision sera prise par référence à la version en langue française du règlement et en rapport avec les règlements FFME et ISMF.
- 2.15 Le comité d'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile » propre à l'évènement. Cette assurance ne couvre pas les coureurs. Chaque concurrent devra souscrire une licence-assurance le couvrant en compétition de ski-alpinisme dotée en liquidité (éventuels frais de secours, recherche et transport pour accident ou bris de matériel). En cas d'accident une déclaration dans les 48h00 devra être faite auprès de l'assurance par le concurrent ou par une tierce personne.
- 2.16 Les participants autorisent les organisateurs de la Pierra Menta, ainsi que les ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Pierra Menta, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
- 2.17 Les concurrents reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.
- 2.18 Seuls les vêtements rangés dans les sacs fournis par l'organisation seront déposés dans le bungalow sur l'aire d'arrivée.
- 2.19 Les organisateurs ne sauraient en aucun cas répondre des conséquences dommageables imputables à une non-conformité de l'équipement des participants qui n'aurait pu être décelée lors des opérations de vérification. Les coureurs seront contrôlés (dossard + DVA) à l'entrée de leur ligne de départ.
- 2.20 Les coureurs devront suivre les instructions pour les parkings et avoir leur véhicule équipé pour l'hiver.
- 2.21 L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident d'un concurrent ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation physique insuffisante.
- 2.22 En cas de casse de matériel, ski ou bâton peuvent être changés. En aucun cas l'organisation n'est obligée de fournir le matériel de change. Les changements de skis se font uniquement dans les zones autorisées par le jury (points de contrôle).
- 2.23 Des contrôles antidopage sont prévus.
- 2.24 Il est interdit d'utiliser une corde ou élastique pour assister son coéquipier pendant les 15 premières minutes de la course et dans les couloirs, sur une arête, sur une crête ou en descente.
- 2.25 Un des deux équipiers devra fournir une attestation d'assurance « RC familiale – Vie privée » avec le nom de l'assurance et le numéro de police.
- 2.26 Briefing : tous les soirs à 18h00 à la salle de la Chaudanne à Arêches.

3 – Ravitaillement

Sur chaque tracé journalier, une ou deux zones de ravitaillement, où les compétiteurs pourront se faire ravitailler, sont prévues et balisées. En dehors de ces zones, le ravitaillement entraîne la disqualification.

4 - Matériel obligatoire par personne (sur la base du règlement FFME)

- 4.1 Skis d'au moins 60 mm de largeur au patin, 80 mm à la spatule et 70 mm au talon avec carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur. La mesure du fabricant sera retenue (minimum 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes).
- 4.2 Les fixations avec frein-ski (avant ou arrière – voir règlement FFME) doivent être du même fabricant et permettre le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente avec système de déclenchement latéral et frontal. Poids minimum ski + fixation : 750 gr pour les hommes, 730 gr pour les femmes.
- 4.3 Une paire de peaux anti-recul pour la course et une paire de peaux anti-recul de rechange dans le sac à dos.
- 4.4 Chaussures montantes au-dessus de la malléole avec semelle crantée type Vibram avec 2 serrages efficaces (un au collier et l'autre sur le coup de pied). Les crans devront recouvrir 100 % de la surface et leur profondeur ne pourra être inférieure à 4 mm. Elles doivent être compatibles avec l'utilisation de crampons.
- 4.5 Un sac à dos avec un double portage pour les skis. Durant l'étape, pour des raisons de sécurité, le sac à dos doit être porté individuellement avec le matériel de secours.
- 4.6 Bâton diamètre maximum 25 mm avec rondelles en plastique.
- 4.7 Une couverture de survie de 1,80 m² minimum, sans modification après la sortie d'usine.

4.8 Une gourde pleine de 1 litre minimum au départ

4.9 Vêtements haut du corps, manches longues, à la taille du concurrent. Trois épaisseurs minimum dont une «coupe-vent». Une quatrième couche thermique à manches longues « vêtement qualité haute montagne » pourra être exigée par l'organisation en cas de grand froid. L'information sera donnée au briefing de la veille. Poids de la 4^{ème} couche : homme 280 g minimum et femme 250 g minimum

4.10 Vêtements bas du corps, jambes longues, à la taille du concurrent. Deux épaisseurs minimum, dont une coupe-vent.

4.11 Une paire de lunettes et de gants, un bonnet, un sifflet et une lampe frontale en état de marche.

4.12 Une pelle à neige non modifiée, sortie d'usine (conforme aux normes FFME).

4.13 Un appareil de détection des victimes d'avalanche, DVA 457 khz, conforme aux exigences de la norme EN 300718 (UIAA ou CE), tri-antennes. Le DVA doit être porté à l'intérieur de la combinaison, dans une poche qui ferme.

4.14 Une paire de crampons 10 pointes minimum, dont deux à l'avant conformes à UIAA 153, munis d'une lanière de sécurité et réglés et adaptés à la chaussure du concurrent. Ils devront être rangés dans vos sacs à dos quand ils ne sont pas utilisés

4.15 Un cuissard norme UIAA105, 1 longe type via ferrata conforme à l'UIAA 128, 2 mousquetons conformes à l'UIAA 121.

4.16 Sonde de 2,40 m de long conforme à la norme FFME

4.17 Casque obligatoire, fermé tout au long de la course, conforme aux normes CE EN 12492 et CE EN 1077 classe B.

En cas de doute le matériel peut être validé par le jury le **Mardi 11 Mars 2025** de 10h00 à 16h00 à la salle de la Chaudanne à Arêches.

4.18 Carte d'identité (copie) et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident. La carte d'identité doit être présentable à tout moment durant la course

4.19 Chaque équipier aura avec lui un téléphone fonctionnel et chargé en cas de secours.

5 – Pénalisations en accord avec le règlement de la FFME

(<https://www.ffme.fr/ski-alpinisme/competition-ski-alpinisme/textes-et-reglements>)

Les pénalisations s'appliqueront en particulier à :

5.1 Tout objet demandé par l'Organisation et manquant au contrôle.

5.2 Non-respect des conditions du port des dossards.

5.3 Equipe incomplète au départ des points de contrôle.

5.4 En cas d'assistance hors points de contrôle de la course.

5.6 Pour abandon de matériel ou de détritrus.

5.7 Coureur ne portant pas son propre sac.

5.8 Si le second passe la ligne d'arrivée plus de 5 secondes après le premier, la pénalisation sera le double du temps de cet écart.

5.9 Absence des vainqueurs du classement général au briefing du soir à la salle de la Chaudanne pour la remise du dossard « jaune » : 100 € par coéquipier.

5.10 Non-respect du traçage

Toutes les pénalités seront attribuées par le jury de course et pourront être graduées de 20 secondes jusqu'à la disqualification.

6 – Disqualification

6.1 Départ avant l'heure fixée par les organisateurs. Non passage à un point de contrôle.

6.2 Imprudence ou erreur grave, entrave à la progression d'une équipe.

6.3 En cas de contrôle anti-dopage positif.

6.4 Pour tout matériel de sécurité manquant ou non-conforme.

6.5 Tout irrespect ou insulte envers tout participant à la compétition : coureurs, bénévoles, organisateurs.

6.6 En cas d'absence (sauf justification) aux contrôles du mardi 11 mars, l'équipe ne pourra pas prendre le départ le lendemain

6.7 Temps de course dépassant de 100 % le temps scratch, toutes catégories confondues à l'arrivée de chaque étape. L'organisation se réserve le droit d'adapter ce pourcentage.

6.8 L'organisation se donne le droit de placer des barrières horaires intermédiaires sur le parcours. Le dépassement du temps fixé entraîne la disqualification. L'organisation donnera les consignes pour rejoindre l'air d'arrivée.

7 - Récompenses

| HOMMES/MIXTES | FEMMES |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1 ^{re} équipe : 3600 €, | 1 ^{re} équipe : 3600 €, |
| 2 ^e équipe : 2400 €, | 2 ^e équipe : 2400 €, |
| 3 ^e équipe : 1800 €, | 3 ^e équipe : 1800 € |
| 4 ^e équipe : 1200 €, | |
| 5 ^e équipe : 600 € | |

Soit, pour cette édition, 17 400 €. Plus de nombreux lots.

8 - Inscriptions

Du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025 sur www.grandecourse.com/la-grande-course-fr

8.1 La carte Grande Course est obligatoire pour vous inscrire.

8.2 Le nombre d'équipes est limité à 210.

8.3 Participation aux frais : **1300 € par équipe**. Ces frais comprennent la course et l'hébergement collectif en pension complète à partir du mardi 11 mars 2025 au soir dans vos lieux d'accueil, jusqu'au samedi 16 mars après le déjeuner. Aucun remboursement ne sera accordé aux concurrents ne souhaitant pas prendre un hébergement proposé par l'organisation de la course.

8.4 Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.

8.5 Les animaux ne sont pas admis dans les logements

8.6 Les vivres de course sont à la charge de chaque concurrent.

8.7 Les concurrents sont attendus le mardi 11 mars 2025 de 10h00 à 16h00 à la salle de la Chaudanne pour contrôle des dossiers d'inscription et du matériel (skis, chaussures, bâtons, sac à dos, casque, DVA, cuissard et longe, crampons, sonde...)

8.8 La cérémonie de clôture aura lieu le samedi 15 mars 2025 à 15h00 à Beaufort (salle polyvalente) .

8.9 Désistement d'une équipe

En cas de désistement, il sera retenu par équipe :

- Avant le 16/02/2025 : 30 € (frais de dossier)

- Entre le 16 et le 24/02/2025 : 100 €,

- Après le 24/02/2025 : 1300 €

8.10 Changement de co-équipier

A partir du 24 février un changement de co-équipier ne sera pas pris en compte s'il n'est pas accompagné du règlement de 100 € (même le jour du contrôle des dossiers d'inscription et du matériel).

8.11 Chronométrage électronique

Vos « puces », une collée sur votre casque et l'autre dans votre sac à dos, vous permettront d'être identifiés avant le départ, aux éventuels points intermédiaires et à l'arrivée. Sans « puce », pas de classement !

8.12 Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation complète de la course imposée à l'organisation par la Préfecture de la Savoie (conditions météorologiques nivologiques ou pandémie) les organisateurs étudieront le remboursement.

9 – Modalités d'inscriptions des Seniors

9.1 L'inscription à la 39^e PIERRA MENTA se fait uniquement sur internet (www.grandecourse.com/la-grande-course-fr) à partir du 1^{er} décembre 2024. Les inscriptions fermeront le 31 janvier 2025.

9.2 Elles se déroulent en trois phases :

A - Chaque coureur s'inscrit sur le site internet individuellement en remplissant tous les champs et en ajoutant les documents demandés :

- La carte Grande Course.
- Attestation d'assurance vous couvrant pour une compétition de ski-alpinisme telle que licence FFME annuelle, CAF avec assurance de personne, licences étrangères (FISI, FECC, FEDME etc.) – incluant la responsabilité civile, la recherche, le transport médicalisé pour accident ou bris de matériel.
- Certificat médical de moins d'un an, attestant votre capacité à pratiquer le ski-alpinisme en compétition,
- Résultats de courses de ski-alpinisme d'un bon niveau (au moins 2 courses dans les 3 dernières années) avec classement et en précisant l'année et le parcours (si plusieurs parcours proposés).
- Photos.
- Attestation RC familiale « vie-privée » avec nom de l'assurance et le numéro de police.

Les dossiers incomplets seront refusés.

Une fois que votre dossier sera validé en « dossier complet », vous devrez attendre le 15 février 2024 pour savoir si votre équipe sera retenue ou non.

B - Étude des dossiers

Les dossiers sont examinés jusqu'au 31 janvier 2025. Vous recevrez un e-mail indiquant l'état de votre dossier : retenu, en liste d'attente ou refusé pour cette année à partir du 15 février 2025.

C - Équipes retenues et paiement

A partir du 15 février 2024, si vous recevez un e-mail indiquant que votre candidature est retenue, vous serez invité à payer l'inscription sur internet par Carte Bancaire seulement, 1300 € par équipe.

Suivez les consignes en ouvrant à nouveau votre compte.

Si vous êtes en liste d'attente, un repêchage peut intervenir, surveillez votre compte et vos mails régulièrement.

28^e Pierra Menta Jeunes du 14 au 15 mars 2025

Epreuve de Coupe de France par équipe pour les U16, U18 et U20

10 - Inscriptions Jeunes :

10.1 La 28^e Pierra Menta Jeunes se déroule du vendredi 15 au samedi 16 mars 2024.

10.2 Le circuit « Jeunes Pierra Menta » fait partie du circuit de la Grande Course. Pour s'inscrire à une course, chaque coureur devra se procurer la carte « Grande Course » gratuite pour toutes les courses concernées. Pour vous procurer cette carte il faut aller sur le site de la Grande Course : www.grandecourse.com

10.3 Le logement n'est pas inclus dans le prix de l'inscription.

La course propose une possibilité de logement en pension complète (chambre partagée) dans le centre de vacances AZUREVA du jeudi, pour le dîner, jusqu'au samedi, repas de midi, pour la somme de 155€ par personne. Ce tarif est aussi possible pour les accompagnants.

Pour tout renseignement et réservation : Centrale de Réservation : resa@areches-beaufort.com 00 33 4 79 38 12 90

11 - Règlement Jeunes :

11.1 Le règlement est celui des seniors.

11.2 Le matériel : identique à la course des seniors, sauf les crampons.

11.3 Les catégories, nouvelles appellation U16, U18 et U20

U16 : 15 et 16 ans dans l'année 2025, année de naissance 2009 et 2010

U18 : 17 et 18 ans dans l'année 2025, année de naissance 2007 et 2008

U20 : 19 et 20 ans dans l'année 2025, année de naissance 2005 et 2006

Pas de possibilité de courir dans une autre catégorie que la sienne.

L'inscription à la course coûte 110 € par équipe

Licence pour tous les coureurs et attestation parentale obligatoire pour les mineurs.

Les équipes mineures doivent être encadrées par un parent ou un coach

11.4 Les étapes

Des parcours différents seront proposés, en fonction de la catégorie, sur une partie du parcours des seniors.

11.5 Accueil des compétiteurs

Le jeudi 13 Mars 2025 de 15h00 à 17h30 à la salle de la Chaudanne

Contrôle du dossier d'inscription et du matériel (skis, fixation, chaussures, bâtons, casque, DVA, cuissard, longe), attribution des dossards. Ce contrôle est obligatoire, en cas de manquement, les compétiteurs ne pourront prendre le départ de la course le vendredi matin.

11.6 Briefing Jeunes

À la salle de la Chaudanne, à 18h00, en même temps que celui des seniors.

11.7 Récompenses

La proclamation des résultats aura lieu le samedi 15 mars 2025 à 15h00 à Beaufort dans la salle polyvalente.

De nombreux lots seront distribués.

11.8 Remarques

- **Bien connaître et respecter le règlement senior**, participer à la réunion de présentation de l'étape avec vos entraîneurs (étape pouvant être modifiée selon les conditions météo à la dernière minute).
- Pour prendre le départ vous devez vous présenter sur votre ligne de départ, 20 minutes avant le départ, avec vos dossards en place et votre DVA en marche dans la poche intérieure de la combinaison.
- Aux points de contrôles, les coéquipiers doivent repartir impérativement ensemble sous peine de disqualification.
- Se respecter les uns les autres en évitant de créer des bouchons, laisser la trace à une équipe plus rapide.

V2 du 09/12/2024